

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3164

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 39

Après le mot :

« échéant »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 41 :

« aux prix, fixés en application de l'article L. 165-3 de ce code, des produits et prestations mentionnés à l'article L. 165-1 du même code. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel; suppression d'une redondance.